

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du Conseil communal de la commune de Steinfort

Séance publique du 12 décembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 6 décembre 2024

Date de la convocation des conseiller.ère.s : 6 décembre 2024

Présent.e.s : M. Sammy Wagner, bourgmestre,
Mme Marianne Dublin-Felten, M. Guy Erpelding, échevin.e.s,

M. Alain Faber, M. Andy Gilberts, M. Rafael Gomes, Mme Hortense Ostach,
Mme Jasmine Pettinger, M. Patric Schank, M. Georges Zeimet,
conseiller.ère.s,

M. Alex Folscheid, secrétaire communal

Excusé.e.s : M. Daniel Frieden, conseiller

Délégation de vote : 1 délégation de vote a été reçue, par laquelle M. Daniel Frieden délègue son droit de vote à M. Georges Zeimet

9) Fixation du prix de vente du bois de chauffage

Le Conseil communal,

Revu sa délibération du 4 février 2015 portant adoption du prix de vente du bois de chauffage telle qu'elle fut approuvée en date du 22 avril 2015, réf. : MI-DFC-4.0042/NH (38368) ;

Considérant que depuis bientôt 10 ans le prix de vente n'a pas été adapté ;

Considérant que les recettes y relatives seront imputées à l'article 2/412/702200/99001 du budget ordinaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;



procède au vote au scrutin public qui donne le résultat suivant :

11 X Oui

0 X Non

0 Abstention(s)

Le Conseil communal décide donc **unanimentement** de fixer le prix de vente du bois de chauffage à partir de l'exercice 2025 à

- 75,00€ HTVA par stère pour un maximum de 2 stères par ménage ayant leur domicile principal sur le territoire de la commune de Steinfort

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.

Sammy Wagner
Bourgmestre

Pour expédition conforme.
Steinfort, le 12 décembre 2024

Alex Folscheid
Secrétaire communal